



RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES 3 MAI 2026



ZONAGE des EMPLACEMENTS

Pour découvrir le PLAN du marché et les PLACES disponibles (Zone + N°), rendez-vous sur :
- notre site internet : apebarjac.fr
- notre plan interactif : https://mattmaps.alwaysdata.net/mp_barjac/
- ou bien flashez directement le QRcode



Pour les **rare**s emplacements avec place de parking,
la réservation doit être de **6 mètres minimum**.

Nous ne pouvons pas garantir que vos vœux soient respectés car les disponibilités évoluent
généralement très vite, mais nous essaierons de faire au mieux.

Vous trouverez sur la place du village un SNACK,
ainsi qu'une BUVETTE AMBULANTE circulant sur le marché aux alentours de midi.

Article 1 : Le Marché aux Puces de BARJAC est ouvert aux professionnels et aux particuliers.
Les objets exposés à la vente doivent être usagés.

Article 2 : Les exposants peuvent réserver un emplacement avant le 30 avril 2026 uniquement
auprès de l'APE de Barjac. Pour toutes informations, merci de nous contacter par mail à :
apebarjac@gmail.com (ou par tel au 07.87.99.93.44). L'inscription ne sera validée qu'après
réception par courrier, du formulaire de réservation **mentionnant le numéro de pièce
d'identité, sa date de délivrance et du paiement total de l'emplacement.**

**Aucune pré-réservation ne sera prise ni par téléphone, ni par mail sans envoi de bulletin et
paiement préalable.** Vous recevrez la confirmation de votre emplacement et de l'entrée à
emprunter dans les 20 jours suivant la réception de votre bulletin et règlement. **Les réservations
seront garanties jusqu'au 3 mai 2026 à 8h30.** Les commerçants devront justifier de leur
immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 3 : Les exposants pourront installer leur matériel le dimanche **3 mai 2026 dès 6h00.** Le
prix des articles proposés à la vente doit être étiqueté.

Article 4 : Pour des raisons de sécurité évidente **aucun véhicule n'est autorisé à circuler ou à
stationner** (sauf emplacement voiture) **dans l'enceinte du marché de 8h30 à 17h00.** Des
parkings exposants sont à la disposition de ceux-ci.

Article 5 : Chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement à partir 17h00 et
ne laisser subsister aucun déchet. Un sac poubelle sera fourni. **Tout départ anticipé se fera à
pieds.**

Article 6 : L'APE ne peut être tenue pour responsable des éventuels dégâts qui pourraient
survenir aux biens et aux personnes qui exposent. L'exposant est responsable des dommages
éventuels occasionnés de son fait aux biens et aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux
aménagements municipaux et installations accessoires.

Article 7 : Le matériel bruyant est interdit. La sonorisation placée par l'APE sera la seule
habilitée à passer des annonces.

Article 8 : Tout appareil comportant un risque d'explosion ou d'incendie est prohibé.

Article 9 : L'APE, représentée par le conseil d'administration, est habilitée à régler tous les
litiges, et se réserve le droit d'expulser toutes personnes perturbant le marché aux puces.

Article 10 : Le **remboursement** de l'inscription ne pourra être envisagé qu'en **cas
d'annulation du marché aux puces par les organisateurs.**

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR L'EXPOSANT

Association des Parents d'Élèves de l'école publique de Barjac
5 rue de l'École Publique - 48000 BARJAC



DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

Adresse complète _____

Adresse mail (à indiquer clairement).....

Téléphone

N° pièce d'identité.....Date de délivrance/...../.....

Demande à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Barjac, d'enregistrer mon
inscription au Marché aux Puces qu'elle organise le 3 mai 2026 à Barjac (Lozère).

Je déclare participer à cette activité en tant que:

☐ Particulier ☐ Professionnel/N° RCS

TARIFS DES EMPLACEMENTS (dégressifs) :

2m	4m	6m	8m	10m	12m	14m	16m	18m	20m
7 €	14 €	20 €	26 €	32 €	38 €	44 €	50 €	56 €	62 €

Je réserve un emplacement de mètres pour €
(+ si vous le souhaitez)

Je commande **panier.s repas à 5€**, soit 5€ x =€
(sandwich jambon-beurre / chips / pomme / bouteille d'eau / boisson chaude)

Je joins la somme de € **par chèque** à l'ordre de: **APE Barjac**

Enregistrement et confirmation :

Je souhaite recevoir ma confirmation d'inscription dans les 20 jours suivant la réception de
mon bulletin avec numéros de Zone/d'emplacements et entrée à emprunter à mon arrivée:

☐ à l'adresse mail suivante (à privilégier)

.....@.....

☐ ou par courrier : **je joins une enveloppe timbrée** à mon nom et adresse

Mon inscription vaut acceptation du règlement du marché inscrit ci-contre.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et **je m'engage à ne
pas circuler en voiture dans l'enceinte du marché avant 17h et à respecter le sens
de circulation.**

SIGNATURE :

1er vœu: Zone Numéros

2ème vœu: Zone Numéros

3ème vœu: Zone Numéros

4ème vœu: Zone Numéros



RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES 3 MAI 2026



ZONAGE des EMPLACEMENTS

Pour découvrir le PLAN du marché et les PLACES disponibles (Zone + N°), rendez-vous sur :
- notre site internet : apebarjac.fr
- notre plan interactif : https://mattmaps.alwaysdata.net/mp_barjac/
- ou bien flashez directement le QRcode



Pour les **rare**s emplacements avec place de parking,
la réservation doit être de **6 mètres minimum**.

Nous ne pouvons pas garantir que vos vœux soient respectés car les disponibilités évoluent généralement très vite, mais nous essaierons de faire au mieux.

Vous trouverez sur la place du village un SNACK,
ainsi qu'une BUVETTE AMBULANTE circulant sur le marché aux alentours de midi.

Article 1 : Le Marché aux Puces de BARJAC est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Les objets exposés à la vente doivent être usagés.

Article 2 : Les exposants peuvent réserver un emplacement avant le 30 avril 2026 uniquement auprès de l'APE de Barjac. Pour toutes informations, merci de nous contacter par mail à : apebarjac@gmail.com (ou par tel au 07.87.99.93.44). L'inscription ne sera validée qu'après réception par courrier, du formulaire de réservation **mentionnant le numéro de pièce d'identité, sa date de délivrance et du paiement total de l'emplacement.**

Aucune pré-réservation ne sera prise ni par téléphone, ni par mail sans envoi de bulletin et paiement préalable. Vous recevrez la confirmation de votre emplacement et de l'entrée à emprunter dans les 20 jours suivant la réception de votre bulletin et règlement. **Les réservations seront garanties jusqu'au 3 mai 2026 à 8h30.** Les commerçants devront justifier de leur immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 3 : Les exposants pourront installer leur matériel le dimanche **3 mai 2026 dès 6h00**. Le prix des articles proposés à la vente doit être étiqueté.

Article 4 : Pour des raisons de sécurité évidente **aucun véhicule n'est autorisé à circuler ou à stationner** (sauf emplacement voiture) **dans l'enceinte du marché de 8h30 à 17h00**. Des parkings exposants sont à la disposition de ceux-ci.

Article 5 : Chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement à partir 17h00 et ne laisser subsister aucun déchet. Un sac poubelle sera fourni. **Tout départ anticipé se fera à pieds.**

Article 6 : L'APE ne peut être tenue pour responsable des éventuels dégâts qui pourraient survenir aux biens et aux personnes qui exposent. L'exposant est responsable des dommages éventuels occasionnés de son fait aux biens et aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires.

Article 7 : Le matériel bruyant est interdit. La sonorisation placée par l'APE sera la seule habilitée à passer des annonces.

Article 8 : Tout appareil comportant un risque d'explosion ou d'incendie est prohibé.

Article 9 : L'APE, représentée par le conseil d'administration, est habilitée à régler tous les litiges, et se réserve le droit d'expulser toutes personnes perturbant le marché aux puces.

Article 10 : Le **remboursement** de l'inscription ne pourra être envisagé qu'en **cas d'annulation du marché aux puces par les organisateurs.**

EXEMPLAIRE À TRANSMETTRE A L'APE

Association des Parents d'Élèves de l'école publique de Barjac
5 rue de l'École Publique - 48000 BARJAC



DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

Adresse complète _____

Adresse mail (à indiquer clairement).....

Téléphone

N° pièce d'identité.....Date de délivrance/...../.....

Demande à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Barjac, d'enregistrer mon inscription au Marché aux Puces qu'elle organise le 3 mai 2026 à Barjac (Lozère).

Je déclare participer à cette activité en tant que:

☐ Particulier ☐ Professionnel/N° RCS

TARIFS DES EMPLACEMENTS (dégressifs) :

2m	4m	6m	8m	10m	12m	14m	16m	18m	20m
7 €	14 €	20 €	26 €	32 €	38 €	44 €	50 €	56 €	62 €

Je réserve un emplacement de mètres pour €
(+ si vous le souhaitez)

Je commande **panier.s repas à 5€**, soit 5€ x =€
(sandwich jambon-beurre / chips / pomme / bouteille d'eau / boisson chaude)

Je joins la somme de € **par chèque** à l'ordre de: **APE Barjac**

Enregistrement et confirmation :

Je souhaite recevoir ma confirmation d'inscription dans les 20 jours suivant la réception de mon bulletin avec numéros de Zone/d'emplacements et entrée à emprunter à mon arrivée:

☐ à l'adresse mail suivante (à privilégier)

.....@.....

☐ ou par courrier : **je joins une enveloppe timbrée** à mon nom et adresse

Mon inscription vaut acceptation du règlement du marché inscrit ci-contre.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et **je m'engage à ne pas circuler en voiture dans l'enceinte du marché avant 17h et à respecter le sens de circulation.**

SIGNATURE :

1er vœu: Zone Numéros

2ème vœu: Zone Numéros

3ème vœu: Zone Numéros

4ème vœu: Zone Numéros